

Bruxelles, le 14.3.2018
COM(2018) 250 final

ANNEX 5

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de
migration**

ANNEXE 5 - Réinstallation - État des lieux au 7 mars 2018

État membre/ État associé	<i>Offres de places annoncées¹ au titre des conclusions du 20 juillet</i>	Réinstallations² au titre des conclusions du 20 juillet 2015	<i>Offres de places annoncées dans le cadre du programme visant à réinstaller 50 000 personnes</i>	Réinstallations dans le cadre du programme visant à réinstaller 50 000 personnes	Réinstallations³ en application de la déclaration UE-Turquie	Total des réinstallations au titre des programmes de l'UE (2015-2018)
Autriche	1 900	1 900	0		210 (210)	1 900
Belgique	1 100	1 100	2 000	164	823 (252)	1 835
Bulgarie	50	0	110		0	0
Croatie	150	40	200	36	76 (76)	76
Chypre	69	0	69		0	0
République tchèque	400	52	0		0	52
Danemark	1 000	481	0		0	481
Estonie	20	20	80		41 (20)	41
Finlande	293	293	1 670	60	1 002 (5)	1 350
France	2 375	2 375	10 200	584	1 394 (443)	3 910
Allemagne	1 600	1 600	0		4 313 (1 600)	4 313
Grèce	354	0	0		0	0
Hongrie			0		0	0
Islande	50	50				50
Irlande	520	520	1 200		0	520
Italie	1 989	1 612	1 000	6	327 (327)	1 618
Lettonie	50	46	0		46 (46)	46
Liechtenstein	20	20				20
Lituanie	70	32	74	52	84 (84)	84
Luxembourg	30	28	200		206	234
Malte	14	14	20		17 (14)	17
Pays-Bas	1 000	1 000	3 000	13	2 602 (564)	3 051
Norvège	3 500	3 500				3 500
Pologne	900	0	0		0	0
Portugal	191	136 ⁴	1 010	43	142 (99)	222
Roumanie	80	43	146		0	43
Slovaquie	100	0	0		0	0
Slovénie	20	0	60		0	0
Espagne	1 449	1 360	2 250	64	440 (440)	1 424
Suède	491	491	8 750	833	753 (269)	1 808
Suisse	519	519				519
Royaume-	2 200	2 200	7 800		0	2 200

¹ Plusieurs États membres ont reporté une partie de leurs offres de places non respectées à l'année 2018. Celles-ci sont comptabilisées dans le cadre du nouveau programme visant à réinstaller 50 000 personnes conformément à la recommandation de la Commission du 27 septembre 2017.

² Au cours de la même période, certains États membres et États associés ont procédé à la réinstallation de personnes supplémentaires, en dehors du programme de l'UE.

³ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de personnes réinstallées en application de la déclaration UE-Turquie qui sont déjà prises en compte au titre du programme de l'UE du 20 juillet 2015 ou dans le cadre du nouveau programme visant à réinstaller 50 000 personnes.

⁴ Les chiffres définitifs pour le Portugal au titre des conclusions du 20 juillet 2015 doivent encore être confirmés.

État membre/ État associé	<i>Offres de places annoncées¹ au titre des conclusions du 20 juillet</i>	Réinstallations² au titre des conclusions du 20 juillet 2015	<i>Offres de places annoncées dans le cadre du programme visant à réinstaller 50 000 personnes</i>	Réinstallations dans le cadre du programme visant à réinstaller 50 000 personnes	Réinstallations³ en application de la déclaration UE-Turquie	Total des réinstallations au titre des programmes de l'UE (2015-2018)
Uni						
TOTAL	22 504	19 432	39 839	1 855	12 476 (4 449)	29 314